

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 504 186

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 08283

(54) Conception d'une porte coupe-feu s'adaptant sur encadrements existants.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 06 B 5/16.

(33) (32) (31) (22) Date de dépôt..... 21 avril 1981.
Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 42 du 22-10-1982.

(71) Déposant : BISUTTI Jean, résidant en France.

(72) Invention de : Jean Bisutti.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Yvan Schlawick,
8, rue Théophile-Gautier, 65000 Tarbes.

La présente invention concerne un procédé de réalisation d'une porte coupe-feux, pare-flammes et les portes ainsi obtenues.

La présente demande se rapporte plus particulièrement aux 5 portes palières à un vantail. Actuellement les portes palières des grands immeubles et des bâtiments industriels ou administratifs sont prévues pare-flammes et coupe-feux.

En effet, les portes palières ainsi équipées ralentissent considérablement la progression du feu et laissent le temps de 10 porter secours et d'évacuer les occupants de l'immeuble en feu.

Pour équiper les immeubles anciens de portes palières coupe-feux, il est nécessaire actuellement de démonter l'enca- 15 drement existant et de positionner un encadrement plus approprié aux nouvelles normes de la porte coupe-feux. Cela nécessite la démolition d'une partie de la cloison entraînant une main- d'oeuvre importante et augmentant considérablement le coût de 20 placement d'une porte coupe-feux.

La présente invention permet de doter les immeubles anciens de portes palières coupe-feux sans avoir à démonter ou à modifier 25 les encadrements existants. Elle permet ainsi de placer les immeubles anciens en conformité avec les nouvelles normes de sécurité contre l'incendie.

La porte objet des présentes se positionne sur l'encadrement existant par l'intermédiaire des gonds d'origine. Le joint 25 gonflan ne se trouve plus sur l'encadrement (ou hussserie) fixé à la cloison, mais est fixé directement sur le pourtour de la porte coupe-feux. Ledit joint gonflan est placé sur les deux montants et la traverse supérieure du chant de la porte, dans une rainure positionnée à l'opposé d'une feuillure effectuée 30 sur ledit chant. Ladite feuillure en contre-parement est effectuée également sur les deux montants et la traverse supérieure de la porte coupe-feux de manière à absorber le supplément de celle-ci par rapport aux anciens encadrements (ou hussserie).

Selon une réalisation préférentielle de l'invention, le joint gonflant peut être positionné sur la traverse inférieure du chant de la porte.

5 Selon une autre réalisation de l'invention, la porte objet des présentes peut comporter un oculus muni d'un verre résistant à de très hautes températures.

Les dessins annexés illustrent à titre d'exemple non limitatif un mode de réalisation du dispositif conforme à la présente invention.

10 La figure 1 représente une porte à un vantail vue de face.

La figure 2 représente une coupe horizontale de la porte selon l'axe AA porté sur la figure 1.

La figure 3 représente une coupe verticale de la porte selon l'axe BB porté sur la figure 1.

15 La porte, suivant les figures 1, 2 et 3, est positionnée sur des huissières existantes comprenant deux montants 1 et 2 verticaux et une traverse 3 supérieure horizontale pouvant être en sapin du nord, de section 68 x 58 mm à simple feuillure de 35 x 15 mm. Une feuillure 4 à brique de 56 x 6 mm est pratiquée 20 sur les montants et la traverse assemblés par enfourchement et chevilles en acier.

La porte comprenant un vantail est constituée d'un cadre 5 par exemple en sapin du nord de 35 x 34 mm maintenant l'âme 6 par agrafage. L'âme 6 se compose d'un panneau de particules de 25 bois agglomérées de 34 mm d'épaisseur et de 450 kg par mètre cube. Sur chaque face, un panneau 7 de fibres de bois dur de 32 mm d'épaisseur et 1000 kg/mètre cube de masse volumétrique constitue le parement. Un joint 8 intumescant de 15 x 2 mm est logé et collé dans une rainure située sur les deux montants 30 verticaux et sur la traverse haute formant le cadre 5 du vantail. L'édit cadre 5 comporte également à l'opposé du joint une

feuillure 9 sur ses montants et traverse en contre-parement.

Les encollages des panneaux 7 sur l'âme 6 sont réalisés de préférence avec une colle urée-formol.

5 Pour le maintien et l'articulation du vantail peuvent être utilisées les parties mâles des paumelles 10 existant déjà sur les encadrements.

La porte, objet de l'invention, est plus particulièrement destinée pour les paliers et couloirs.

REVENDICATIONS

- 1) Porte coupe-feux s'adaptant sur encadrements existants, comprenant une âme constituée d'un panneau de particules de bois agglomérées recouvert de panneaux de fibres de bois dur, caractérisé en ce qu'un cadre constitué de deux montants d'une 5 traverse supérieure et inférieure formant le chant de la porte comporte un évidement sur son pourtour renfermant un joint intumescant, et à l'opposé dudit joint est effectuée sur ledit chant une feuillure en contre parement.
- 2) Conception d'une porte coupe-feux selon la revendication 1, 10 caractérisé en ce qu'une feuillure en contre parement est effectuée sur les deux montants et la traverse supérieure du cadre positionné sur le pourtour du panneau de particules de bois.
- 3) Conception d'une porte coupe-feux selon la revendication 2, 15 caractérisé en ce que la feuillure peut avoir des dimensions variables de manière à s'adapter sur les huisseries existantes.
- 4) Conception d'une porte coupe-feux selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'un joint intumescant peut être positionné sur la traverse inférieure.

FIG.1

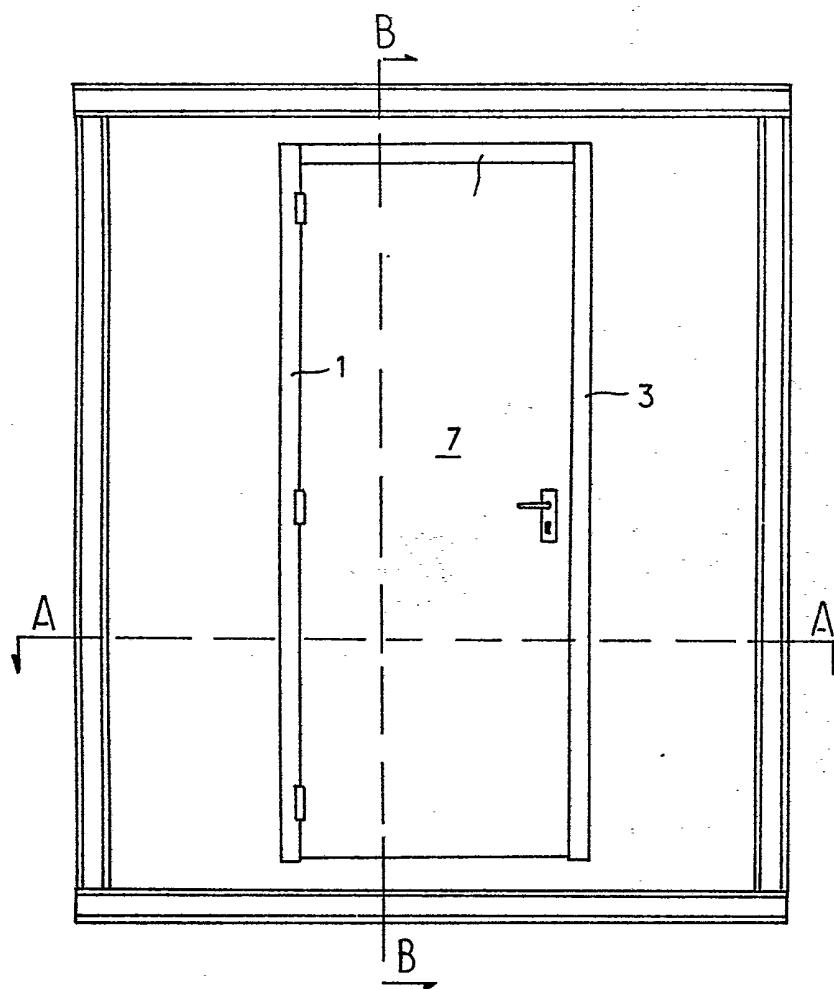


FIG.2

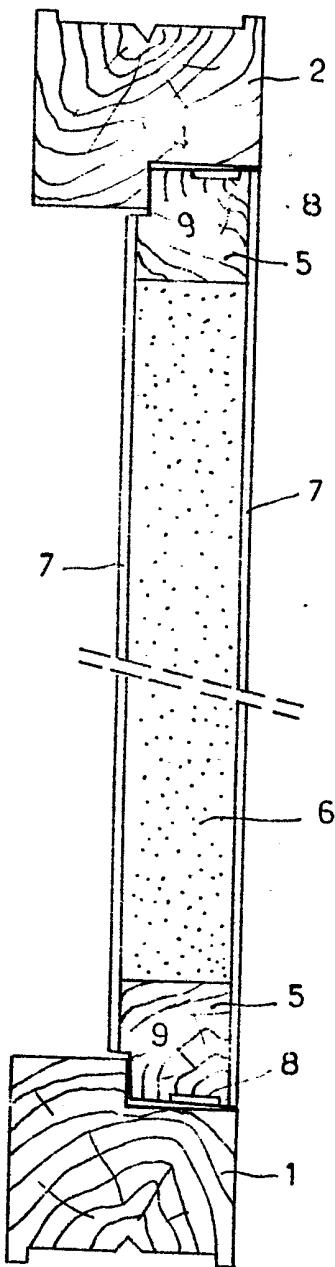
AA

FIG. 3

